

# SÉCUREXPRESS

Une solution adaptée à vos besoins pour gérer vos dépôts de fonds au quotidien

PROFESSIONNELS

**Votre activité ne vous permet pas toujours de déposer vos fonds sur vos comptes ? Vous voulez éviter les files d'attente au guichet ? Vous voulez sécuriser vos dépôts ? La Caisse d'Épargne vous propose une solution adaptée à vos besoins. Avec Sécurexpress, vous disposez d'un contrat d'abonnement qui vous permet d'effectuer des dépôts de chèques et d'espèces de manière rapide et sécurisée.**

## L'ESSENTIEL

**Souplesse d'utilisation :** Sécurexpress vous permet de déposer rapidement vos fonds quand vous le souhaitez, et même en dehors des heures d'ouverture de l'agence.

**Rapidité de traitement :** quel que soit le mode de dépôt, vous bénéficiez ainsi d'un gain de temps : dépôt express au guichet, dépôt Jour/Nuit, dépôt sur automate.

**Sécurité :** les valeurs sont protégées dans des contenants sécurisés. Le code confidentiel de la carte de dépôt Sécurexpress « Dirigeant » évite toute consultation frauduleuse des comptes.

**Couverture :** en complément du service de dépôt bancaire, vous pouvez souscrire une assurance qui vous garantit en cas de vol, suite à une agression ou à un accident.\*

## LE PRODUIT

### ÉLIGIBILITÉ

Entreprises titulaires d'un compte courant.

### DURÉE

Un an renouvelable par tacite reconduction.

### FONCTIONNEMENT

Le service Sécurexpress comprend :

- **Le dépôt sur automates :** remise des dépôts sur des automates intégrant cette fonctionnalité, grâce à la carte de dépôt Sécurexpress « Dirigeant » ou à la carte Sécurexpress « Collaborateur ». Les dépôts peuvent également être réalisés grâce à une carte de paiement Visa attachée au compte courant.
- **Le dépôt express :** remise des dépôts au guichet, sans attente, et sans reconnaissance contradictoire immédiate des dépôts contenus dans les contenants sécurisés.
- **Le dépôt Jour/Nuit :** remise des dépôts pendant et en dehors des heures d'ouverture des guichets. Remise des contenants dans les agences équipées d'automates ou réceptacles placés à l'extérieur des locaux de la Caisse d'Épargne ou dans l'Espace Libre Service Bancaire.

\* L'assurance attachée à Sécurexpress est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'Orias sous le N° 08 045 100.



CAISSE D'ÉPARGNE

Les dépôts sont effectués dans des contenants spécifiquement prévus à cet effet et sont accompagnés d'un bordereau de versement par type de remise.

Le traitement des opérations de dépôt est effectué au plus tard le 1<sup>er</sup> jour ouvré suivant celui du dépôt.

## TYPES DE CARTES

### > **Carte Sécurexpress « Dirigeant » avec fonctions dépôt et consultation de solde.**

Il s'agit d'une carte de dépôt avec code confidentiel permettant d'accéder à l'ensemble des comptes courants ou de dépôt dont votre structure est titulaire et pour lesquels vous êtes mandataire. Cette carte est nominative. Elle permet de compléter le service coupe-file au guichet par un service de dépôt express sur automate dans les agences équipées.

Les fonctionnalités de cette carte sont les suivantes :

- Dépôt d'espèces et de chèques sur automate,
- Consultation du solde et de l'historique des dernières opérations des comptes sur automate.

Elle donne accès aux modalités de dépôt suivantes :

- Dépôt dans des contenants sécurisés (sacs, enveloppes, cassettes...),
- Dépôt « valorisé » de billets directement par insertion des billets dans certains automates.

La carte « Dirigeant » est incluse dans le Service Sécurexpress. Elle ne donne pas lieu à une tarification supplémentaire. En revanche, toute carte de dépôt supplémentaire (ex : autre carte « Dirigeant », carte « Collaborateur » équipant un membre de votre structure, etc.) donne lieu à tarification.

### > **Carte Sécurexpress « Collaborateur » avec fonction dépôt seul.**

Cette carte comporte les mêmes caractéristiques que la carte décrite ci-dessus. En revanche, elle ne permet le dépôt que sur le seul compte rattaché à la carte et n'autorise pas la consultation des comptes.

## > **L'ASSURANCE**

Une assurance attachée au service Sécurexpress peut-être souscrite en complément du service de dépôt. L'assurance permet, en cas de vol ou suite à une agression ou un accident, de garantir :

- Les fonds transportés,
- Les dommages vestimentaires et effets personnels,
- La perte ou le vol des clés ou de la carte d'accès du dépôt Jour/Nuit ou du local professionnel,
- Le vol d'espèces par agression à l'occasion d'un retrait,
- Le versement d'un capital décès/invalidité absolue et définitive.

Le détail des garanties accordées et le montant limite des remboursements prévus par sinistre sont indiqués dans les conditions générales du service.

## > **INFORMATIONS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES**

### SOUSCRIPTION

Le service Sécurexpress est souscrit dans le cadre d'un contrat distinct de la convention de compte Entreprise.

### RÉSILIATION DE L'ENGAGEMENT

Vous pouvez résilier l'abonnement à tout moment et sans préavis :

- Soit par l'envoi à la Caisse d'Épargne d'une lettre de résiliation en recommandé,
- Soit par une déclaration verbale contre récépissé à votre Chargé d'Affaires.

Cette lettre ou déclaration verbale devra être accompagnée de la restitution par le client des accessoires en sa possession (contenants, clés, et/ou cartes de dépôt).



BPCE. Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 € – RCS Paris 493 455 042 – Siège social : 50, avenue Pierre Mendès-France, 75201 Paris Cedex 13 – BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro : 08 045 100 – Document non contractuel publié le 20/03/17.



**CAISSE D'ÉPARGNE**